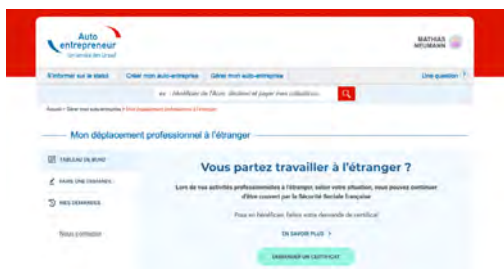


Vous êtes auto-entrepreneur et vous allez travailler à l'étranger

Lors de votre déplacement professionnel à l'étranger, vous pouvez continuer, sous certaines conditions, à être couvert par la Sécurité sociale française.

Pour cela, vous devez demander un certificat en ligne sur www.autoentrepreneur.urssaf.fr

Comment faire ?



Allez dans votre compte

- Cliquez sur « **Gérer mon auto-entreprise** »
- Puis sur « **Je pars travailler à l'étranger** »
- Faire une demande « **Demander un certificat** »

La page s'ouvre sur la demande de certificat qu'il convient de remplir en ligne.

Vous devrez compléter

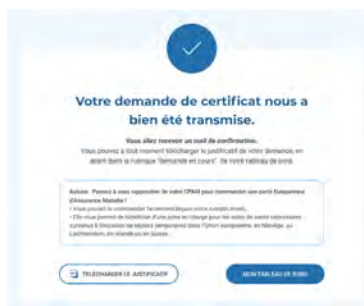
- 1 Vos informations
- 2 Vos autres activités professionnelles
- 3 Votre future activité à l'étranger
- 4 Vérifier le récapitulatif de votre demande
- 5 Signer votre demande

Après avoir signé votre déclaration,

celle-ci est envoyée et l'accusé de réception s'affichera sur votre écran.

Vous le recevrez également par mail.

Ma demande de certificat

A screenshot of the 'Ma demande de certificat' page, step 1: 'Les informations'. The page has a progress bar at the top with 5 steps: 1. Informations, 2. Autres activités professionnelles, 3. Futur activité à l'étranger, 4. Récapitulatif de la demande, 5. Signature de la demande. The main content area is titled 'Les informations' and contains the following text: 'À cette étape, il s'agit de valider : - les informations du salarié ou du groupe salarié - les informations de votre entreprise - les coordonnées de contact du demandeur'. Below this, there is a section 'Mes informations / Mon entreprise' with a text input field containing 'Les informations sont lues et des données sont tirées de l'enregistrement de votre entreprise. Il vous conviendra de vérifier minutieusement votre fiche.' There is a blue checkmark icon at the bottom right of the page.

- TABLEAU DE BORD
- FAIRE UNE DEMANDE
- MES DEMANDES
- NOUS CONTACTER

Suivi de votre demande du 25 juin 2020



Votre demande a bien été reçue

Suivant sa complexité, le traitement de votre demande sera automatique ou nécessitera l'examen d'un conseiller mobilité internationale. Vous serez notifié par mail de l'état d'avancement de votre demande.

Si votre demande est acceptée, vous recevrez cette notification vous permettant de télécharger votre certificat.

- TABLEAU DE BORD
- FAIRE UNE DEMANDE
- MES DEMANDES
- NOUS CONTACTER

Suivi de votre demande du 25 juin 2020



✓ Accordé Votre certificat a été accordé

Ce certificat atteste que vous restez couvert par la Sécurité Sociale française dans le ou les pays mentionnés.

Vous devrez pouvoir le présenter en toutes circonstances en cas de contrôle ou de besoin dans le pays étranger.

↓ TÉLÉCHARGER LE CERTIFICAT

Dans l'éventualité où votre demande nécessite une analyse particulière, vous recevrez ce message et votre conseiller mobilité internationale **pourra être amené à vous demander des compléments** par mail ou téléphone.

- TABLEAU DE BORD
- FAIRE UNE DEMANDE
- MES DEMANDES
- NOUS CONTACTER

Suivi de votre demande du 25 juin 2020



Votre demande est en cours d'analyse par un conseiller mobilité internationale

Suivant votre situation, le temps de traitement de cet examen dure généralement entre 5 et 21 jours.

Si votre conseiller mobilité internationale a besoin d'informations complémentaires, **il vous contactera directement** par mail ou par téléphone.

Sur autoentrepreneur.urssaf.fr, effectuez toutes vos démarches en ligne.

Votre conseiller mobilité internationale est à votre écoute au

0 806 804 213 Service gratuit + prix appel